



Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. générale
24 juillet 2015
Français
Original : anglais

Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Réunion intersessions

New York, 8 septembre 2015

Renforcement de l'intégration et de la coordination de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au sein du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport met en lumière les initiatives du système des Nations Unies pour le développement face à la demande croissante d'assistance de l'ONU à l'appui de la coopération Sud-Sud et triangulaire émanant des États Membres. Il traite des actions menées récemment pour intégrer et coordonner davantage l'appui de l'ONU à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ainsi que l'ont demandé les États Membres, il fait également le point des mesures spécifiques prises à cette fin par le PNUD.

Ce rapport, qui fait suite à la résolution 69/239 de l'Assemblée générale, se termine par un certain nombre de recommandations visant à renforcer encore le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et à optimiser la contribution de la coopération Sud-Sud et triangulaire à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, lorsque celui-ci aura été adopté. Il renouvelle par ailleurs la recommandation du rapport SSC/18/3 visant à ce que « le Programme des Nations Unies pour le développement reste l'organisme d'accueil du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ».



I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 69/239 de l'Assemblée générale. Il analyse la demande croissante pour l'obtention d'un soutien de l'ONU dans un contexte marqué par l'essor des échanges et des flux Sud-Sud. Il fait état de la réponse apportée par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies face à cette demande, telle qu'elle transparait dans leurs mesures visant à intégrer la coopération Sud-Sud dans leurs orientations générales et à leurs programmes de travail. Il met ensuite en lumière les mesures prises pour améliorer la cohérence et la coordination de l'appui de l'ONU à la coopération Sud-Sud et triangulaire, et propose une série de mesures supplémentaires pour renforcer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Conformément à ce qui a été demandé, il indique également les mesures spécifiques prises à cette fin par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le rapport s'appuie sur les recommandations antérieures figurant dans les rapports du Secrétaire général sur les mesures tendant au renforcement du Bureau (SSC/18/3) et sur l'état de la coopération Sud-Sud en 2014 (A/69/153).

2. La coopération dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la finance, des technologies et du développement connaît un essor rapide. Alors que le commerce mondial a presque quadruplé depuis 1990, le commerce Sud-Sud a plus que décuplé. La Chine, l'Inde et le Brésil sont des partenaires qui comptent de plus en plus pour l'Afrique, où en 2011, les importations en provenance de Chine représentaient 17 % des importations totales, contre 5 % en 2000. Les parts de l'Inde et du Brésil dans le commerce avec l'Afrique sont passées respectivement de 2,3 % et 1,7 % en 2000 à 7 % et 3 % en 2011¹.

3. On estime que les flux d'aide au développement entre pays en développement ont été de l'ordre de 16,1 à 19 milliards de dollars en 2011². Les transferts de fonds Sud-Sud ont également augmenté et représentent actuellement 34 % des transferts de fonds effectués dans le monde³. De plus, la connectivité accrue dans les pays en développement et entre eux se traduit par un dynamisme nouveau et ouvre des possibilités d'expansion de la coopération Sud-Sud. Par-delà les avantages socioéconomiques qu'elle entraîne dans les régions et entre elles, la coopération Sud-Sud a également gagné en importance dans les sphères économique et politique mondiales. Des organisations telles que le Groupe des Vingt permettent aux principales économies du Sud de mieux se faire entendre et de jouer un rôle plus important dans les instances mondiales de gouvernance économique.

4. Les pays à revenu intermédiaire jouent un rôle important par l'appui qu'ils apportent à d'autres pays en développement. Certains d'entre eux sont des acteurs de longue date de la coopération Sud-Sud, tandis que d'autres n'y prennent part que depuis peu.

5. Ce qui est frappant c'est l'échelle, la diversité, le dynamisme et l'ampleur de la coopération Sud-Sud et triangulaire, lesquels se traduisent souvent par des

¹ OCDE, *Perspectives du développement mondial 2013*, p. 21 à 23. Voir le rapport du Secrétaire général sur l'« état de la coopération Sud-Sud » (A/68/212) pour de plus amples détails sur l'évolution récente des relations Sud-Sud.

² Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2014/77).

³ Banque mondiale, *Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook*, 2015.

activités novatrices ou hybrides qui ne correspondent pas vraiment aux catégories traditionnelles de la coopération pour le développement, d'où un certain nombre d'incidences. Premièrement, il est de plus en plus nécessaire d'avoir accès à de meilleures informations sur les partenaires, l'offre et la demande, la distribution sectorielle et sous-sectorielle, la couverture géographique et les flux et résultats financiers, matériels ou autres. Deuxièmement, la nature changeante et diverse de la coopération Sud-Sud et triangulaire fait ressortir l'importance d'un dialogue plus intense et mieux informé entre les parties pour comprendre ce qui se passe et renforcer leur potentiel, tout en remédiant aux éventuelles lacunes ou goulets d'étranglement. Troisièmement, si la coopération Sud-Sud est porteuse d'un dynamisme nouveau et d'espoir pour les pays concernés, l'aptitude de ces derniers à en tirer le meilleur parti – que ce soit en offrant ou en recevant de l'aide pour faire progresser les priorités nationales en matière de développement – se trouve partiellement entravée du fait de leur inégale capacité à identifier, aborder, gérer et contrôler la coopération, notamment pour les principales institutions de l'État chargées de la coordination. La coopération Sud-Sud et triangulaire offre encore de nombreuses possibilités non exploitées qui pourraient l'être par des réformes portant sur les orientations générales, la réglementation et la législation et visant à accélérer les échanges de compétences, de technologies et de services entre pays voisins, entre régions et dans les régions.

II. Demande croissante d'appui de l'ONU à la coopération Sud-Sud

6. On est de plus en plus conscient, au niveau intergouvernemental, de l'importance des approches Sud-Sud en matière de développement. Dans divers forums intergouvernementaux, tels que la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud de 2009 et les dix-septième et dix-huitième sessions du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, ainsi que dans des résolutions récentes relatives aux examens quadriennaux complets, les États Membres ont souligné leur volonté de soutenir le programme de coopération Sud-Sud et ont appelé à l'intensification et l'augmentation de l'aide multilatérale dans ce domaine. En particulier, les États Membres ont appelé à une intégration accrue de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les politiques et programmes opérationnels des Nations Unies, à la fourniture d'un appui coordonné des Nations Unies aux initiatives Sud-Sud, au soutien du renforcement des capacités grâce aux échanges de connaissances et de données d'expérience entre pays du Sud, à la mise en place de partenariats, notamment des partenariats public-privé novateurs ainsi que des dispositifs de coopération Sud-Sud et triangulaires, à la fourniture d'une assistance adaptée sur les plans humain, technique et financier et à la collecte, à l'analyse, au suivi et à l'évaluation de données sur la qualité et l'impact de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

7. Près de 80 % des coordonnateurs résidents des Nations Unies qui ont répondu à l'enquête menée par le Département des affaires économiques et sociales en 2014 ont indiqué avoir reçu des gouvernements des pays participant au programme des demandes en vue d'obtenir un appui pour leur coopération avec d'autres pays en développement. Une aide qui leur permet d'avoir davantage accès aux connaissances et aux compétences d'autres pays du Sud et de trouver des partenaires de développement potentiels dans le Sud présente un intérêt particulier

pour les pays en développement. Les besoins se font sentir le plus dans des domaines tels que l'industrie, le commerce et l'investissement, le transfert de connaissances et de technologies, la croissance économique et l'emploi, l'environnement et la gestion des ressources naturelles⁴.

III. Réactivité du système des Nations Unies pour le développement

8. Comme l'indique le rapport de 2014 du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/69/153), les organismes et institutions des Nations Unies sont de plus en plus nombreux à redoubler d'efforts pour intégrer la coopération Sud-Sud et triangulaire dans leurs politiques, cadres stratégiques, activités opérationnelles et budgets. Ils mettent de plus en plus l'accent sur le rôle catalytique et stratégique de l'aide qu'ils fournissent. Celle-ci est axée sur l'élaboration d'orientations générales et le dialogue, l'échange de connaissances, la recherche et l'analyse, le développement des capacités, la mise en place de partenariats pour accroître la coopération Sud-Sud dans les domaines de compétence respectifs de chacun, les modes de financement novateurs ainsi que le suivi et l'évaluation. Les cinq commissions régionales fournissent également un appui aux niveaux régional et sous-régional auxquels la coopération Sud-Sud contribue à fournir des biens et services publics régionaux.

9. Sur les 22 entités qui ont répondu à l'enquête, 20 ont indiqué qu'elles avaient intégré la coopération Sud-Sud dans leurs plans et cadres stratégiques et 11 que les projets gérés et financés par le Bureau bénéficiaient d'une forme ou d'une autre de soutien, la plupart de ces entités étant des institutions spécialisées. Dix-huit de ces entités ont également fait état de la coopération Sud-Sud dans leurs rapports annuels. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUD et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont indiqué avoir effectué des évaluations de la coopération Sud-Sud, qui ont alimenté leurs politiques et stratégies institutionnelles (A/69/153). Plusieurs entités ont adopté des stratégies en matière de coopération Sud-Sud, notamment l'OIT en 2012 et le Programme alimentaire mondial (PAM) en 2015. D'autres, comme le PNUD, sont en train d'élaborer des stratégies ou, comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de mettre au point des mécanismes de financement pilotes pour les partenariats Sud-Sud. Selon son rapport annuel de 2015, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a accru l'élaboration et l'échange de bonnes pratiques, leur nombre étant passé de 185 en 2013 à 220 en 2014. Le FNUAP a également fait état d'une augmentation de la coopération Sud-Sud, 74 % des pays de programme ayant recours à cette forme de coopération pour renforcer les résultats des programmes. Cette stratégie a été érigée en priorité institutionnelle à partir de 2015⁵.

10. Les réponses des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à une enquête menée par le Bureau en 2014 indiquent que de nombreuses entités intègrent l'appui à la coopération Sud-Sud dans leurs politiques et leurs

⁴ Rapport du Secrétaire général concernant la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/70/62-E/2015/4).

⁵ DP/FPA/2015/5 (Part I).

programmes opérationnels, conformément au plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/17/3). La FAO, l'OIT, le PNUD, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'OMPI ont indiqué qu'ils appuient des mesures contribuant à l'élaboration aux niveaux national, régional ou international de politiques et de stratégies pour la coopération Sud-Sud.

11. La FAO, par exemple, encourage un processus de concertation permanente visant à mettre un terme à la faim, améliorer la sécurité alimentaire et promouvoir l'utilisation durable de nouvelles technologies. L'OIT promeut le programme pour un travail décent par une concertation politique Sud-Sud. Les activités du PNUE reflètent l'importance croissante de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le développement durable, conformément à sa stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017. Ainsi, en 2014, le PNUE a signé avec la Commission nationale chinoise pour la réforme et le développement un accord concernant le renforcement de la collaboration en matière de coopération Sud-Sud dans le domaine des changements climatiques. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait de la coopération Sud-Sud l'une des sept stratégies de mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2014-2017. En coopération avec le Gouvernement brésilien, l'OMPI a convoqué la première réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud en matière de gouvernance de la propriété intellectuelle.

12. L'essor remarquable du Sud et l'intensification de la coopération Sud-Sud qu'il a entraînée ont suscité des études et analyses rigoureuses de diverses tendances de la part du PNUD, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres entités. Dans son *Rapport sur le commerce et le développement* de 2013, la CNUCED a fait valoir que le commerce Sud-Sud joue un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de remédier à des modes non viables de production et de consommation mondiales, tandis que dans son *Rapport sur le développement humain* de 2013, le PNUD a analysé l'essor du Sud et l'apport de la coopération Sud-Sud.

13. Les échanges de connaissances Sud-Sud reçoivent également un appui considérable de la part d'organisations et entités du système commun des Nations Unies, telles que l'OIT, le PNUD, le PNUE, l'UNICEF, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Depuis 2010, cette dernière, en collaboration avec l'Organisation touristique de la région d'Afrique australe, a mis en œuvre un programme visant à développer et renforcer les systèmes nationaux de statistiques du tourisme des 14 États membres de l'organisation régionale. Le mécanisme Sud-Sud d'échange d'expériences de la Banque mondiale a financé des initiatives spécifiques d'échange de connaissances entre pays à faible revenu. L'UNICEF a appuyé des échanges de données d'expérience et de connaissances relatives à la lutte contre l'Ebola et au suivi de la maladie entre pays touchés et non touchés d'Afrique de l'Ouest ainsi qu'avec l'Ouganda et Cuba; l'UNICEF a également soutenu un certain nombre d'échanges régionaux et internationaux entre organismes d'État et organisations de la société civile dans le cadre de la campagne « Mettre un terme à la violence à l'égard des enfants ».

14. De nombreuses initiatives appuyées par la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le FNUAP, l'UNICEF,

l'ONUDI, le PAM et d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement visent à renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement à accroître leur autonomie propre et à renforcer l'autonomie collective du Sud. On peut citer comme exemple notable le Centre international pour la coopération Sud-Sud en Malaisie, financé par l'UNESCO, qui concentre son action sur le renforcement des capacités des pays en développement dans trois domaines critiques interdépendants, à savoir la découverte de nouvelles connaissances (sciences), leurs applications (technologie) et leurs utilisations (innovation). Un partenariat innovant entre le PAM et le Gouvernement brésilien a abouti à la création, en 2011, du Centre d'excellence contre la faim, lequel a pour objet de renforcer les capacités et savoirs nationaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine, afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire et d'autres programmes de lutte contre la faim pris en main au niveau national qui soient viables, dans le cadre d'un ensemble de mesures sociales.

15. Alors que l'Organisation des Nations Unies intensifie son action pour répondre à cette demande, il convient de noter que la coopération Sud-Sud est un vaste domaine qui englobe divers secteurs et étendues géographiques. C'est pourquoi les organismes et institutions des Nations Unies doivent décider judicieusement des zones où leurs actions individuelles et collectives sont susceptibles d'apporter les plus grands changements. Ils devront pour cela mieux intégrer les stratégies, politiques et actions en faveur de la coopération Sud-Sud afin d'éviter de poursuivre des objectifs divergents et d'optimiser les contributions de la coopération Sud-Sud et triangulaire en concentrant leur action sur des objectifs communs de développement pour parvenir à un développement durable.

A. Mesures prises par l'Administratrice du PNUD, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement

16. Dans sa décision 18/1, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a fait écho aux principales recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les mesures à prendre pour renforcer le Bureau et a prié l'Administratrice du PNUD, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), de : a) mettre en place un mécanisme interinstitutions mieux structuré et renforcé, coordonné par le Bureau; b) donner la possibilité à ce dernier d'être représenté plus régulièrement au sein des mécanismes stratégiques et de coordination du GNUD lorsqu'ils débattent de questions ayant trait à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire; et c) prendre des mesures, afin de veiller à ce que le Bureau soit doté du personnel voulu, le cas échéant, par le détachement de fonctionnaires nationaux et de personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et le recrutement d'administrateurs auxiliaires, afin de donner un poids supplémentaire à la fonction de coordination du Bureau à l'échelle du système.

17. En sa qualité de Présidente du GNUD, l'Administratrice du PNUD a pris des mesures concernant des aspects essentiels de la décision susmentionnée. Plus précisément, les mesures ci-après ont été adoptées à ce jour. D'autres mesures sont également mentionnées dans d'autres parties du présent rapport.

18. La Présidente du GNUM a établi une équipe spéciale sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, coprésidée par le Bureau et l'OIT, qui fait partie intégrante des nouveaux mécanismes de coordination créés au début de 2015. Cette mesure vise à faciliter la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les activités opérationnelles des Nations Unies dans divers secteurs aux niveaux national et régional. À cette fin, l'Équipe spéciale du GNUM sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, qui est ouverte à plus de 30 organisations et entités des Nations Unies, est rattachée au Groupe de travail du développement durable du GNUM, lequel est chargé d'aider les États Membres à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs plans et activités de développement nationaux. L'Équipe spéciale est actuellement composée des coordonnateurs désignés par un certain nombre d'entités des Nations Unies. Le Bureau a dirigé la définition de sa mission.

19. En tant que Coprésident de l'Équipe spéciale du GNUM sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, le Bureau est à présent mieux à même de tirer parti, le cas échéant, des ressources humaines, financières et autres du système des Nations Unies. Ainsi, le Bureau a dirigé l'élaboration d'un plan de travail interinstitutions dans lequel de nombreuses organisations et entités des Nations Unies s'engagent à collaborer, au cours du prochain exercice biennal, en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire, dans des domaines critiques, tels que la sécurité alimentaire, les changements climatiques, le VIH/sida et le travail décent. L'Équipe spéciale élabore également des plans conjoints de recensement des activités Sud-Sud en cours, afin de déterminer les meilleures pratiques à porter à l'attention des pays dans la phase de lancement du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), dans le but de promouvoir – en se fondant sur des faits précis – l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les plans nationaux de développement et ceux du PNUAD. Le plan de travail interinstitutions engage également le Bureau à diriger les efforts conjoints de révision du cadre existant pour les directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud, conformément au programme de développement pour l'après-2015. L'Équipe spéciale a également été invitée à contribuer à la formulation de notes d'orientation du GNUM qui éclaireront l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans et programmes de développement nationaux. Ce faisant, l'Équipe spéciale aura la possibilité d'informer les pays en développement de la complémentarité de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement durable au cours des prochaines années.

20. Pour la première fois, le Bureau a l'occasion de rechercher, avec le GNUM, les moyens de stimuler des collaborations interinstitutions pour intégrer la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies à tous les niveaux. Le Bureau a également commencé à participer aux réunions du GNUM consacrées à la coopération Sud-Sud. Il devrait donc être en mesure d'influer sur les activités de divers acteurs de l'État, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé grâce à cet accès facilité à la vaste gamme de compétences et de réseaux dont disposent ses partenaires du GNUM et qu'ils peuvent mettre à profit pour répondre aux besoins de coopération Sud-Sud des États Membres dans des domaines tels que le commerce international et l'investissement, l'industrie, la croissance économique et l'emploi et la gestion des ressources naturelles.

21. Le Directeur du Bureau a participé à des sessions ordinaires du Groupe de travail du développement durable du GNUM, conformément aux recommandations du Secrétaire général et à la décision 18/1 du Comité de haut niveau pour la

coopération Sud-Sud. Les réunions interinstitutions que le Bureau organise pour l'Équipe spéciale sur la coopération Sud-Sud et triangulaire attirent des participants appartenant à plusieurs entités de New York, mais aussi – par téléconférence – de Genève, Nairobi, Rome et Vienne.

22. Dans le cadre des mesures visant à accroître les effectifs du Bureau, on a entrepris de recruter des administrateurs auxiliaires, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport sur les mesures à prendre pour renforcer le Bureau, comme il a été redit dans la décision 18/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et la résolution 69/239 de l'Assemblée générale. L'idée est que des administrateurs auxiliaires, notamment recrutés dans les pays du Sud, appuient à la fois les bureaux régionaux et le bureau du Siège pour promouvoir le concept et la pratique de la coopération Sud-Sud en tant que stratégie efficace pour atteindre les objectifs de développement durable arrêtés sur le plan international. À cette fin, le Bureau continuera de collaborer étroitement avec le Centre de service des administrateurs auxiliaires de Copenhague.

23. En outre, la Présidente du GNUM s'attachera à promouvoir, à titre d'essai, des aménagements pour accroître la mobilité du personnel entre le Bureau et le système des Nations Unies pour le développement, et notamment des accords de détachement à titre gracieux conformément aux normes et procédures applicables. La Présidente s'adressera également aux États Membres pour des détachements au Bureau.

24. À la lumière des réponses des coordonnateurs résidents des Nations Unies à l'enquête du Département des affaires économiques et sociales, la Présidente du GNUM prendra, avec le concours de l'Équipe spéciale sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, les mesures nécessaires pour inclure la coopération Sud-Sud parmi les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable dans une note d'orientation du GNUM aux coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies sur l'appui aux gouvernements pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Étant donné l'importance que les États Membres attachent à l'échange de connaissances et de données d'expérience, la Présidente du GNUM, par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des activités des Nations Unies pour le développement invitera les coordonnateurs résidents à recenser, dans leurs rapports annuels, les initiatives qui ont eu recours à la coopération Sud-Sud pour leur mise en œuvre.

B. Le PNUD face à l'augmentation de la demande

25. Du fait de son vaste réseau de bureaux de pays et de sa présence dans plus de 170 pays et territoires et de son rôle en tant que gestionnaire du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies ainsi que du rôle de son administratrice en tant que Présidente du GNUM, le PNUD, a des responsabilités particulières dans tous les principaux cadres des Nations Unies pour la promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi qu'en témoignent le Plan d'Action de Buenos Aires et le document final de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi en 2009.

26. Le PNUD a renforcé la coordination de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans l'ensemble du système des Nations Unies en accueillant le Bureau et en tirant parti de son réseau de bureaux de pays pour intégrer la coopération Sud-Sud et triangulaire dans ses programmes. En matière de coopération Sud-Sud, le PNUD

définit son rôle comme celui d'un partenaire de confiance pour la transmission de connaissances, le renforcement des capacités des pays et la promotion de partenariats.

27. Dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, le PNUD a également pris l'engagement clair et concret de placer la coopération Sud-Sud et triangulaire au coeur de ses activités aux niveaux mondial, régional et national.

28. Le PNUD a élaboré une vaste gamme d'instruments de formation et de suivi et d'instruments financiers pour promouvoir et renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire, y compris la collaboration Sud-Sud dans le cadre de ses projets et programmes. À cette fin, il a apporté des modifications aux règles régissant ses projets et programmes pour permettre des projets et partenariats multinationaux de coopération Sud-Sud et triangulaire, des cadres communs axés sur les résultats et des mécanismes de recouvrement des coûts. En outre, il a élaboré un nouveau modèle de répartition des dépenses pour permettre à ses bureaux de pays d'accepter aussi bien des contributions en espèces qu'en nature pour la coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi que des directives pour l'établissement des descriptifs de programmes de pays et les principaux paramètres que les bureaux de pays doivent prendre en compte lorsqu'ils conçoivent et gèrent des programmes et projets.

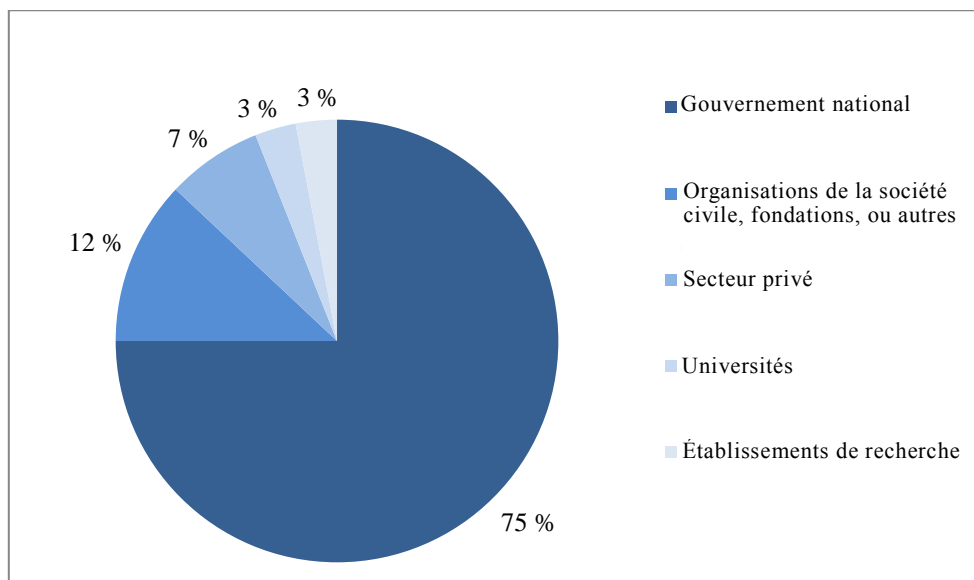
29. En outre, le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du PNUD inclut des produits et des indicateurs conçus pour mesurer les résultats de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le rapport annuel axé sur les résultats, de juin 2015 de l'Administratrice au Conseil d'administration sur la première année d'exécution du Plan stratégique du PNUD comporte une section distincte consacrée à la coopération Sud-Sud et triangulaire, où sont consignés les principaux résultats obtenus.

30. Ces efforts ont permis au PNUD d'annoncer qu'en 2014, la coopération Sud-Sud et triangulaire avait été intégrée dans 469 projets répartis dans 133 pays contre 269 projets comptabilisés en 2013 dans le cadre du recensement systématique des programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire appuyés par le PNUD. Pour saluer les efforts des bureaux de pays, l'Administrateur du PNUD instaurera le « prix annuel d'excellence en matière de coopération Sud-Sud » qui sera décerné aux trois bureaux de pays qui auront fait preuve d'un soutien accru à la coopération Sud-Sud. L'Administratrice demandera également aux bureaux de pays de participer activement aux travaux de l'équipe spéciale du GNUD sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, en particulier en ce qui concerne son projet de recensement des initiatives Sud-Sud en cours afin d'identifier les meilleures pratiques⁶.

31. Le PNUD a par ailleurs diversifié ses partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire. Depuis 2014, les principaux partenaires du PNUD en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire sont des gouvernements nationaux (voir fig. I), la part de la coopération avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et les établissements de recherche du Sud atteignant 26 %, contre 19 % en 2013. Le PNUD étudie actuellement différentes modalités institutionnelles qui lui permettront de diversifier encore davantage ses partenariats.

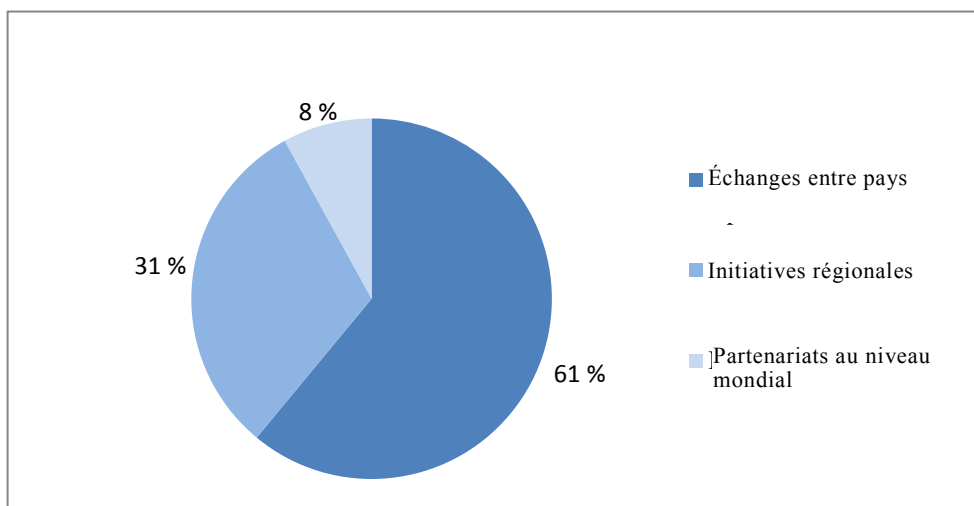
⁶ Afin de mettre en place une base de référence et d'établir un cadre de suivi et d'information qui renforce le principe de responsabilité, le PNUD a procédé en 2014 à un exercice de recensement des initiatives relatives à la coopération Sud-Sud et analysé plus de 3 500 projets nationaux pour déterminer comment, où et avec qui l'organisation appuie la coopération Sud-Sud, tout en examinant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Figure I



32. Comme le montre la figure II, si la plupart des projets de coopération Sud-Sud ont consisté en des échanges entre deux pays ou davantage, les initiatives régionales ont enregistré une évolution de 3 %, en passant de 28 % en 2013 à 31 % en 2014. Cette évolution est due au fait que l'appui à la coopération Sud-Sud et triangulaire a été érigé en priorité dans les cinq programmes régionaux et que les capacités régionales consacrées à la promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire ont été renforcées.

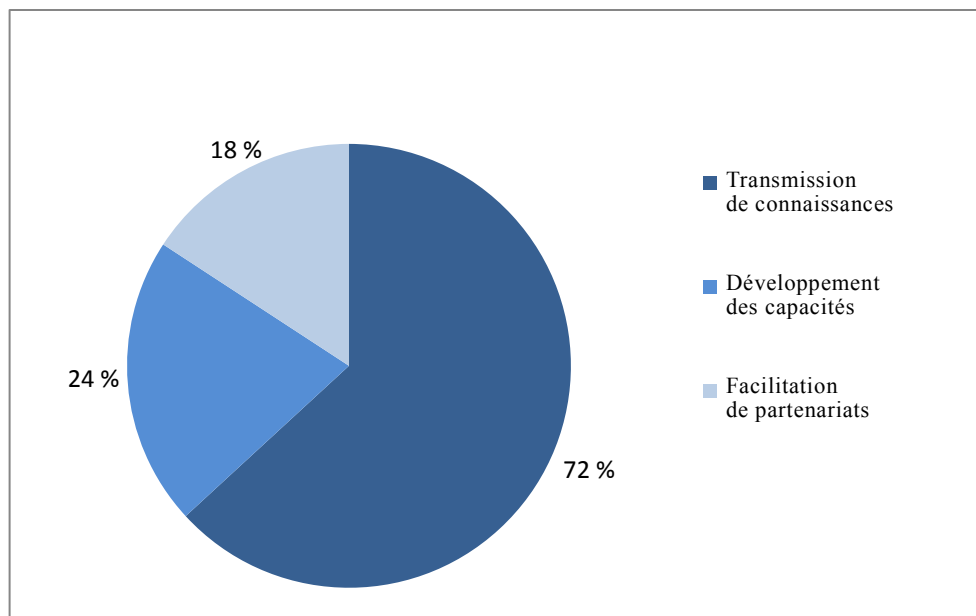
Figure II



33. Comme le montre la figure III, le rôle du PNUD dans l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire comporte également un fort volet de transmission de connaissances. Ainsi, en 2014, le PNUD a fourni un appui à l'Indonésie pour

l'échange de ses meilleurs pratiques avec les Philippines dans le cadre de leurs efforts de relèvement après le passage du typhon Haiyan. En outre, il a facilité le transfert de Cuba à la Jamaïque de connaissances concernant le modèle cubain de centres de gestion des risques de catastrophe. Cet échange de connaissances a débouché sur la création d'un centre de gestion des risques en Jamaïque.

Figure III
Rôle du PNUD dans l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire



34. Le renforcement des capacités est une autre façon pour le PNUD d'appuyer la coopération Sud-Sud et triangulaire. Par exemple, il a aidé le Mexique (l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement) à consolider l'expérience qu'il a acquise en tant que fournisseur de coopération Sud-Sud. En Iraq, le PNUD a aidé le Gouvernement à mettre en place une unité de coopération Sud-Sud au sein de la Commission consultative auprès du Premier Ministre.

35. En 2014, grâce à sa neutralité bien établie et à sa capacité à réunir, le PNUD a facilité d'importants partenariats Sud-Sud et triangulaires. Pendant la crise de l'Ebola, il a conclu un partenariat avec le Gouvernement sud-africain pour le déploiement d'autoclaves dans les pays touchés par l'épidémie (Guinée, Libéria et Sierra Leone) afin d'éliminer sans risque les déchets médicaux. En Arménie, le PNUD a lancé et appuyé la coopération entre ce pays et le Kirghizistan pour l'élaboration d'une stratégie commune de réduction des risques de catastrophe. Le PNUD a collaboré avec les Gouvernements chinois et danois au soutien d'activités dans le domaine de l'énergie au Ghana et en Zambie dans le cadre d'une coopération triangulaire.

36. Afin de faire fond sur les actions et progrès susmentionnés, le PNUD élabore actuellement une stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire en consultation avec les États Membres. Cette stratégie, dont la formulation devrait être terminée en

2015, vise à innover dans la manière dont l'Organisation assure la promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire et à lui permettre d'avoir un impact maximal sur le développement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

37. En 2013, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2014-2017 et s'est engagé à lui allouer 14,6 millions de dollars au titre de ses ressources de base pour la mise en œuvre du cadre au cours de ces quatre ans. Conformément à la décision du Conseil d'administration relative à l'allocation de ressources, le PNUD s'est engagé à maintenir les ressources de base du Bureau dans le budget intégré, en dépit d'un contexte de financement restreint.

38. Étant donné que le Bureau vise à mobiliser, au cours de la période d'exécution du cadre stratégique actuel, 20 millions de dollars supplémentaires en complément de ses ressources de base, l'Administratrice du PNUD prendra des dispositions pour demander à ses cadres et à la direction du GNUD de mobiliser ou/et d'aider le Bureau à mobiliser des ressources supplémentaires et de contribuer à renforcer l'atout que constitue le Bureau pour l'ensemble du système. Au cas par cas et sous réserve des règles et procédures applicables, la Présidente du GNUD priera également les entités du système des Nations Unies pour le développement de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero.

IV. Conclusions

39. **Le présent rapport met en évidence les efforts du système des Nations Unies pour le développement, et en particulier du PNUD en tant qu'organisme d'accueil du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud visant à susciter un certain nombre d'actions en application de la résolution 69/239 de l'Assemblée générale et des décisions connexes ultérieures du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Il convient de noter que la plupart de ces actions et autres mesures ont été prises et proposées malgré un contexte de financement restreint pour le système des Nations Unies pour le développement, y compris le PNUD.**

40. **La création de l'Équipe spéciale du GNUD sur la coopération Sud-Sud et triangulaire offre l'occasion d'orchestrer l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire et des objectifs de développement durable dans les plans et actions de développement nationaux.**

41. **La neutralité du PNUD, son vaste réseau de bureaux de pays, son rôle de gestionnaire du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, le fait qu'il héberge le Bureau ainsi que le rôle de son administratrice en sa qualité de Présidente du GNUD signifient qu'il continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire par ses orientations générales et ses programmes dans l'ensemble des pays en développement. Le budget du Bureau reste à l'abri des coupes budgétaires malgré un contexte de financement restreint. Je tiens à renouveler la recommandation que j'ai faite dans mon rapport sur les mesures à prendre (SSC/18/3), à savoir que « le PNUD reste l'organisme d'accueil du Bureau » (*Résumé*), et à rappeler que le détacher du PNUD « priverait le Bureau d'un accès facile à la plateforme mondiale d'activité opérationnelle et programmatique du PNUD » [par. 38, al. b)]. Le PNUD a indiqué qu'il était**

attaché à rester l'organisme d'accueil du Bureau et le vecteur permettant à ce dernier de continuer à offrir aux pays orientations générales, connaissances, informations et soutien opérationnel.

42. La première stratégie générale du PNUD en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire attendue prochainement offrira une autre base de référence importante pour définir des mesures traduisant les rôles complémentaires du PNUD et du Bureau et compatibles avec eux.

43. Il convient de noter que moins de deux ans se sont écoulés depuis que le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a transformé le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud en Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud par sa décision 17/1. L'examen à mi-parcours du premier cadre stratégique du Bureau pour la période 2014-2017 qui aura lieu en 2016 permettra de mieux comprendre le rôle que le Bureau jouera dans le programme de développement pour l'après-2015. On pourra alors envisager de le renforcer grâce au PNUD et à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, en gardant à l'esprit que l'examen à mi-parcours du Bureau coïncidera avec celui du PNUD et d'autres fonds et programmes.

44. J'ai pris note de la résolution 69/239 de l'Assemblée générale me priant notamment de nommer un Représentant spécial pour la coopération Sud-Sud. Après examen des différentes incidences institutionnelles, financières, opérationnelles et comptables, et à l'issue de consultations avec l'Administratrice du PNUD, j'ai l'intention de désigner le prochain directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud comme mon Envoyé spécial pour la coopération Sud-Sud. Il ou elle assumera cette responsabilité dans le cadre de ses fonctions de directeur ou directrice du Bureau.

V. Recommandations

45. J'invite les États Membres à collaborer avec le système des Nations Unies pour le développement, meilleur instrument de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et à tirer parti des ressources et arrangements institutionnels existants pour renforcer les deux types de coopération. À cet égard, j'engage le PNUD à rester l'organisme d'accueil du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, notamment en protégeant les ressources de base.

46. J'engage les États Membres à mettre en place, dans le cadre institutionnel national, des centres de coordination de la coopération Sud-Sud et triangulaire (là où il n'en existe pas) et à les relier au système des Nations Unies pour le développement par l'intermédiaire des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. J'engage aussi les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place des centres de coordination institutionnels pour la coopération Sud-Sud et triangulaire.

47. Comme le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a pour objectif de mobiliser, au cours de la période d'exécution de son cadre stratégique actuel, 20 millions de dollars supplémentaires en complément de ses ressources de base, j'engage les États Membres qui sont en mesure de le faire à

fournir ces ressources supplémentaires au Bureau pour lui permettre de s'acquitter de son mandat à l'échelle du système. Par ailleurs, j'invite les États Membres à appuyer les efforts visant au recrutement d'administrateurs auxiliaires et/ou au détachement de fonctionnaires nationaux pour renforcer le Bureau. À cet égard, j'invite également le PNUD à fournir au Bureau tout soutien dont il pourra avoir besoin pour ses contacts avec les États Membres.

48. Dans le présent contexte de maintien de restrictions en ce qui concerne les ressources de base et le budget ordinaire du système des Nations Unies, j'encourage la mise en place de partenariats et de modalités de financement novateurs entre le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le système des Nations Unies pour le développement, les gouvernements, les établissements universitaires, la société civile et le secteur privé, dans le respect des normes existantes de l'ONU.

49. Je demande au système des Nations Unies pour le développement d'aider les États Membres à tout mettre en œuvre pour recenser, dans le cadre de leurs stratégies nationales respectives, les points de départ pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et de considérer la coopération Sud-Sud comme un moyen essentiel de mise en œuvre complémentaire de la coopération Nord-Sud.

50. Je demande à l'quipe spéciale du GNUD sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire de faciliter l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement aux niveaux régional et national en tirant parti des moyens humains, financiers et autres du système des Nations Unies pour le développement. À cet égard, j'engage également le système des Nations Unies pour le développement à donner une suite favorable aux demandes de détachement ou prêt de personnel au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

51. Je demande à l'équipe spéciale du GNUD sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire de soutenir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud dans la mise en œuvre effective de ses cadres stratégiques présents et à venir, en mettant l'accent sur les résultats concrets, notamment en concourant à la formulation de programmes interinstitutions liés à des thématiques spécifiques dans les domaines social, économique et environnemental par l'intermédiaire des programmes du PNUAD et de l'initiative « Unis dans l'action ».

52. Je demande également à l'Équipe spéciale du GNUD sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire d'examiner la possibilité de renforcer, au niveau des équipes de pays des Nations Unies, les groupes thématiques sur la coopération Sud-Sud partout où ils existent et d'examiner et/ou d'appuyer les équipes de pays qui pourraient bénéficier de l'établissement de ce type de groupes thématiques. Des démarches novatrices devraient également être suivies pour assurer, le cas échéant, une plus grande participation d'organismes non implantés localement à ces groupes thématiques.

53. Étant donné que l'on réclame de plus en plus l'établissement d'un registre central de données d'expériences et d'enseignements, j'encourage le système des Nations Unies pour le développement à continuer d'investir dans le

recensement des expériences nationales et régionales et à les partager avec les partenaires nationaux ainsi que l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Lorsque cela se justifie, j'encourage aussi la création de réseaux de praticiens en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire pour promouvoir les échanges de connaissances, la codification des enseignements et le recensement de points d'ouverture à une collaboration.

54. J'encourage les équipes régionales du GNUM à stimuler la coopération Sud-Sud pour l'établissement et/ou le renforcement durable d'ensembles régionaux et sous-régionaux dynamiques sur les plans économique, social et environnemental par la fourniture concertée de biens publics régionaux.

55. Je demande au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud d'effectuer un examen à mi-parcours de son cadre stratégique pour la période 2014-2017 afin de : a) passer en revue les progrès accomplis au regard des priorités convenues; et b) proposer des priorités visant à mieux fournir, notamment par une amélioration de leur mobilisation, les moyens complémentaires dont ont besoin les organismes du système des Nations Unies pour le développement, qui ont déjà entrepris de faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. L'examen à mi-parcours devrait aussi guider la mise en place du second cadre stratégique du Bureau pour la période 2018-2021, lequel devra être en adéquation avec les progrès que la coopération Sud-Sud permet de réaliser dans le cadre du programme pour le développement pour l'après-2015.